

Médiation communautaire - Nous offrons un service GRATUIT qui aide les individus et les familles à résoudre des conflits ou des différends. Par l'entremise d'un processus collaboratif, nos médiateurs et nos médiatrices communautaires bénévoles aident les gens dans des situations difficiles à trouver une résolution. La médiation communautaire peut s'avérer une solution de rechange efficace en matière de résolution de mécontentes ou de désaccords sans avoir recours au système judiciaire officiel.

Médiateurs et Médiatrices communautaires – Nos médiateurs et nos médiatrices communautaires sont des professionnels bénévoles issus de milieux très divers, de différentes cultures et professions (des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales, des conseillers et des conseillères, des avocats et des avocates, des parajuristes, etc.). Ce groupe diversifié de bénévoles nous permet d'offrir à la communauté les services de médiateurs et médiatrices qui ont une bonne compréhension de la diversité des styles de vie et des problèmes des gens.

Notre processus – Notre processus de médiation est fondé sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Nos médiateurs et médiatrices assurent la coordination d'un processus de résolution de conflit sécuritaire et efficace, sans porter de jugement ou formuler d'opinion relatif au conflit. Il incombe aux médiateurs et aux médiatrices de jouer un rôle neutre à chaque étape du processus et d'aider toutes les personnes concernées à en venir à leurs propres solutions. Notre processus est simple et rapide. Si vous vivez un conflit, ou une personne que vous connaissez vit un conflit, veuillez nous téléphoner ou nous faire parvenir un courriel afin que nous puissions déterminer si la médiation communautaire convient à la situation. Le cas échéant, nous vous ferons passer par un bref processus d'admission, puis le cas sera assigné à une équipe composée de deux médiateurs ou médiatrices communautaires. Les médiateurs ou médiatrices communautaires communiqueront avec toutes les parties concernées en vue de fixer la date, l'heure et l'endroit de la rencontre de médiation qui convient à tous. Lors de la rencontre, les médiateurs ou médiatrices travailleront avec toutes les parties concernées par l'entremise de discussions de groupe ouvertes respectant toutes lesdites parties afin de conclure une entente et résoudre le conflit.

Types de cas avec lesquels nous pouvons aider :

- Conflits entre voisins (clôtures, limites de propriété, bruit, pollution, etc.)
- Conflits familiaux (enfants, parents, conjoints[es], frères et sœurs, etc.)
- Conflits liés au logement (colocataires, locataires, propriétaires, etc.)
- Conflits en milieu de travail (employés[ées], employeurs, collègues de travail, etc.)
- Conflits en milieu scolaire (étudiants[es], enseignants[es], parents, etc.)
- Autres conflits (membres d'une association, membres d'un syndicat, prestataires de services, etc.)

Les types de cas avec lesquels nous NE pouvons PAS aider :

- Violence familiale
- Divorce, problèmes de pension alimentaire ou de garde d'enfant
- Allégation ou accusation d'activité criminelle

Critères d'admissibilité – Le service de médiation communautaire est disponible pour tout adulte de 18 ans et plus. Un formulaire de consentement signé par un parent, un tuteur ou une tutrice, est exigé pour les personnes de 17 ans et moins.

Recommandations – Bien qu’il n’est pas nécessaire d’obtenir une recommandation, les recommandations de la part des membres de la famille, des amis(es), des intervenants(es) et des agences sont les bienvenues.

Volontaire – La participation à ce programme est volontaire. Les participants et les participantes peuvent se retirer du programme en tout temps. Le service de médiation est disponible en français et en anglais. Les services d’un ou d’une interprète sont disponibles sur demande.

Le service Médiation communautaire de Windsor-Essex (MCWE) est un partenariat entre : l’Organisme Services à la famille Windsor-Essex, la Clinique juridique bilingue Windsor-Essex et le collège *St. Clair College of Applied Arts and Technology*.

Foire aux questions (FAQ) sur le service Médiation communautaire Windsor-Essex

Comment est-ce que le service Médiation communautaire Windsor-Essex (MCWE) peut m'aider?	MCWE offre des services de résolution de conflits confidentiels et impartiaux à deux personnes ou plus en situation de désaccord en vue de les aider à trouver une solution satisfaisante.
Qu'est-ce que la médiation communautaire?	La médiation communautaire est un processus qui a lieu hors cour en vue de favoriser des conversations ouvertes, volontaires et sécuritaires entre des personnes en situation de conflit dans le but de leur donner la possibilité d'en venir à une résolution satisfaisante pour toutes les parties concernées. Dans ce contexte, les médiateurs et médiatrices aident les individus à réfléchir afin de suggérer des solutions qui répondent aux besoins de tous. Ce sont les personnes en situation de conflit qui développent la solution et non les médiateurs ou médiatrices. Une entente est conclue uniquement lorsque toutes les personnes concernées par le conflit jugent la solution satisfaisante.
Pourquoi avoir recours à la médiation communautaire?	La médiation communautaire aide non seulement les gens à parvenir à des ententes, elle les aide également à rebâtir des relations, à leur donner les moyens nécessaires pour résoudre de futurs conflits et à transformer leur façon de percevoir les conflits ainsi que leur façon de se percevoir entre eux. La médiation communautaire consiste en un processus où les gens en situation de conflit ont la possibilité de donner un compte rendu de leur version des faits, d'écouter le compte rendu de la version des faits des autres et puis, ensemble, d'essayer de réfléchir pour suggérer des solutions qui répondent aux besoins de toutes les personnes concernées en vue de résoudre le conflit ou la mésentente.
En quoi diffère le processus de la médiation communautaire par rapport au processus judiciaire des tribunaux?	Le processus de la médiation communautaire est différent parce qu'il ne s'agit pas d'un processus adversatif; vous n'avez pas besoin d'un avocat ou d'une avocate; et ce n'est pas un processus juridiquement contraignant. De plus, le service de médiation communautaire ne traite pas les questions de problèmes familiaux (comme les questions de divorce, séparation, garde d'enfant ou succession) ou les cas de disputes commerciales impliquant de très importantes sommes d'argent.
Qui sont les médiateurs et les médiatrices communautaires?	Nos médiateurs et nos médiatrices sont des professionnels bénévoles représentant différentes professions et cultures. Deux médiateurs, ou médiatrices, seront affectés à chaque dossier. Le rôle des médiateurs et des médiatrices consiste à faciliter la communication entre les parties et à les aider à en venir à une résolution. Les médiateurs et les médiatrices ne sont pas là pour décider qui a raison ou qui n'a pas raison et non plus pour déterminer une solution.

<p>Qu'est-ce qui se passe durant la médiation?</p>	<p>Durant la médiation, chaque personne aura la possibilité d'expliquer son point de vue sur la façon dont les choses se sont déroulées ainsi que d'écouter le point de vue de tous les autres. Les co-médiateurs ou co-médiatrices fourniront des conseils aux participants et participantes dans le but de les aider à trouver des solutions possibles et à examiner les meilleures options. Une entente est conclue uniquement si toutes les parties estiment que leurs intérêts sont respectés.</p>
<p>Qui peut faire appel à MCWE?</p>	<p>Tout le monde peut utiliser nos services, y compris les individus, les groupes d'habitation, les organismes communautaires et les organismes sans but lucratif.</p>
<p>Est-ce que vos services sont gratuits?</p>	<p>Oui! MCWE ne charge aucun frais pour ses services.</p>
<p>Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements?</p>	<p>Téléphonez au : 519-966-5010 Envoyez un courriel à : info@cmwe.ca Visitez le site Web à : www.cmwe.ca</p>